



Assemblée générale

Distr. générale
21 juillet 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 29 de l'ordre du jour provisoire*

**Office de secours et de travaux des Nations Unies
pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient**

Rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine

Note du Secrétaire général

Le soixantième rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine, qui porte sur la période du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2006, a été transmis par le Président de la Commission, pour être communiqué aux États Membres de l'Organisation des Nations Unies, conformément aux résolutions 512 (VI) (par. 6) en date du 26 janvier 1952 et 60/100 (par. 2), en date du 8 décembre 2005 de l'Assemblée générale. Le rapport de la Commission est transmis à l'Assemblée par la présente note.

* A/61/150.



Soixantième rapport de la Commission de conciliation des Nations Unies pour la Palestine*

Au paragraphe 2 de sa résolution 60/100 en date du 8 décembre 2005, l'Assemblée générale a prié la Commission de lui rendre compte de ses efforts, selon qu'il conviendrait mais au plus tard le 1^{er} septembre 2006. La Commission rappelle le rapport qu'elle a présenté le 19 août 2005 (A/60/277) et déclare n'avoir rien de nouveau à signaler depuis sa parution.

* Le présent rapport porte sur la période du 1^{er} septembre 2005 au 31 août 2006.